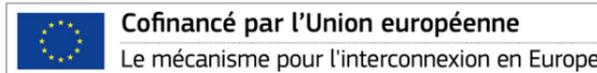


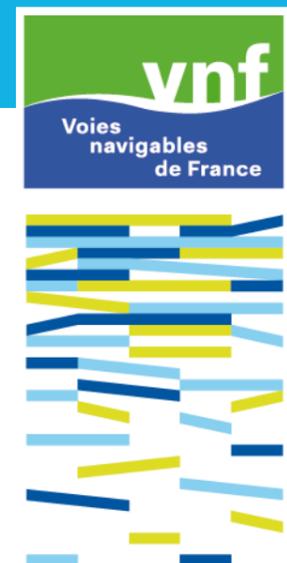


## Dossier d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

### Pièce H : Appréciation sommaire des dépenses et modalités de financement

#### Cofinanceurs du projet :





# Projet Bray-Nogent

MISE À GRAND GABARIT DE LA LIAISON FLUVIALE  
ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE

## **Résumé du document**

Cette pièce « Appréciation sommaire de dépenses et modalités de financement » vise à renseigner le coût du projet, y compris celui des mesures d'accompagnement et des acquisitions foncières ainsi que la manière dont il est prévu à date de financer ce dernier. L'enveloppe pourra être ajustée lors des études ultérieures.



Pièce H : Appréciation sommaire des dépenses

Pièce H / Indice A

## Table des matières

<b>1. ESTIMATION DU COUT DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
<b>2. FINANCEMENT DU PROJET .....</b>	<b>6</b>

## 1. ESTIMATION DU COUT DU PROJET

L'hypothèse retenue à ce stade est un engagement des travaux en 2028.

Les montants sont exprimés aux conditions économiques de janvier 2018 et en valeur TTC.

Le coût du projet Bray-Nogent s'élève à 343 millions d'euros TTC et se décomposent entre :

- les travaux (308 M€<sub>2018</sub> TTC), échelonnés entre 2028 et 2031 ;
- la maîtrise d'œuvre travaux (4,3 M€<sub>2018</sub> TTC), échelonnés entre 2028 et 2031 ;
- le contrôle technique travaux (3,1 M€<sub>2018</sub> TTC), échelonnés entre 2028 et 2031 ;
- la maîtrise d'œuvre études, assistance à maîtrise d'ouvrage et études annexes (21,8 M€<sub>2018</sub> TTC), échelonnés entre 2016 et 2024 ;
- les acquisitions foncières (5,8 M€<sub>2018</sub>) non soumises à TVA, échelonnés entre 2021 et 2027.

Le montant strict des travaux liés au projet de Mise à Grand Gabarit du canal Bray-Nogent est estimé à 308 millions d'euros TTC au stade de l'avant-projet (valeur 2018).

Ce coût inclut une provision de 10 % pour tenir compte des aléas, imprévus et risques inconnus à ce stade des études.

Cette provision couvre les risques habituels et exceptionnels, en particulier les risques relatifs à la présence de gros réseaux ou équipements techniques non répertoriés, les risques géologiques, les risques archéologiques ou d'interruption de chantier de longue durée.

Le coût des mesures compensatoires et d'accompagnement écologiques est estimé à 12,5 millions d'euros TTC. La décomposition de ce montant par nature d'investissement est présentée dans le tableau suivant, estimation réalisée en janvier 2018.

Concernant le coût des acquisitions foncières, il est évalué à 5,8 millions d'euros. Il se décompose en deux enveloppes :

- Une première de 2,8 millions d'euros couvrant les besoins fonciers liés à la réalisation de l'infrastructure en tant que telle (cette enveloppe est issue des estimations fournies par les services des domaines à laquelle une provision de 15% pour aléa a été ajoutée) ;
- La seconde de 3 millions d'euros pour la réalisation des mesures compensatoires et d'accompagnement environnementales ainsi que l'intégration paysagère du projet.

**Tableau 1 : Décomposition du coût des travaux (janvier 2018)**

Intitulé	Coût (€TT) janvier 2018
<b>Prix généraux</b>	19 662 720,00
Installations de chantier, amenée et repli du matériel hors ouvrages d'arts	7 022 400,00
Installations de chantier, amenée et repli du matériel sur ouvrages d'arts	12 640 320,00
<b>Travaux préparatoires</b>	1 773 783,00
<b>Construction des écluses hors poste d'attente</b>	55 192 929,00
Ecluse de Jaulnes	21 011 397,00
Ecluse de Courceroy	24 400 332,00
Ecluse de Beaulieu	9 781 200,00
<b>Construction des postes d'attentes</b>	3 316 830,00
Aires d'attentes amont et aval à Jaulnes	922 944,00
Aires d'attente amont et aval à Courceroy	1 052 733,00
Aire d'attente au Mouy	648 945,00
Aire d'attente au Vezoult	692 208,00
<b>Construction des bassins de virement</b>	2 869 779,00
Bassin de Bray/Seine	1 716 099,00
Bassin de Nogent/Seine	1 153 680,00
<b>Construction de nouveaux ponts</b>	12 492 657,83
Pont de Villiers / Seine	2 337 456,00
Pont de l'écluse de Jaulnes	1 268 974,26
Pont de Courceroy	1 903 409,72
Pont de Melz	Non reconstruit
Pont de Beaulieu	1 067 286,77
Pont de Noyen/Port Montain	5 915 531,07
<b>Terrassement/endiguement/remblais hydrauliques</b>	113 373 575,70
Déblais	69 812 061,00
<i>Déblais y compris plus value pour terrains pollués</i>	-
<i>Evacuation de déblais y compris transport routier et fluvial</i>	-
<i>Mise en dépôt y compris plus value pour terrain pollués</i>	-

Pièce H : Appréciation sommaire des dépenses

Pièce H / Indice A

Endiguement	11 940 588,00
Etanchéité du canal	22 323 708,00
Remblaiement en lit mineur	9 297 218,70
Arasement de la digue de Grisy/Seine	00,00
Remblaiement pour forme de canal	0,00
<b>Protection de berges</b>	<b>31 699 866,00</b>
Protection par technique végétale et technique mixte	30 255 258,00
Protection en palplanche	1 444 608,00
<b>Rétablissement de cours d'eau</b>	<b>15 785 352,00</b>
Vieille Seine	601 920,00
Ressons y compris OA sous voie ferrée	14 355 792,00
Noue d'Hermé	827 640,00
<b>Voiries et réseau</b>	<b>7 023 027,00</b>
Création de chemin de halage	3 360 093,00
Réseau	3 662 934,00
<b>Mesures compensatoires et d'accompagnement</b>	<b>12 524 325,00</b>
Mesures compensatoires écologiques	8 009 925,00
Mesures d'accompagnement paysagères et touristiques	4 514 400,00
<b>Signalisation</b>	<b>275 880,00</b>
Signalisation	275 880,00
<b>Protection du pont de Bray / Seine par tripodes</b>	<b>677 787,00</b>
Protection des ponts de Bray et Noyen par tripodes	677 787,00
<b>Rénovation des barrages de Vezoult et Jaulnes</b>	<b>1 969 908,60</b>
Barrage du Vezoult	905 638,80
Barrage de Jaulnes	1 064 269,80
<b>Adaptation des barrages de Vezoult et Jaulnes</b>	<b>1 398 837,00</b>
Barrage du Vezoult	699 418,50
Barrage de Jaulnes	699 418,50
<b>Total TTC (hors aléas)</b>	<b>280 037 257,13</b>
<b>Total TTC avec aléas</b>	<b>308 040 982,84</b>

## 2. FINANCEMENT DU PROJET

Le projet est aujourd'hui évalué à 343 M€ TTC valeur 2018, et se décompose en 29,2 M€ d'études (maîtrise d'œuvre travaux, contrôle technique travaux, maîtrise d'œuvre études, assistance à maîtrise d'ouvrage et études annexes), 5,8 M€ d'acquisitions foncières et 308M€ de travaux.

Aujourd'hui, 15 millions d'euros sont déjà financés. 4 millions d'euros l'ont été via les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) Ile-de-France et Champagne-Ardenne (ancien découpage régional) 2007-2013 et des financements européens. 10,93 millions d'euros sont aujourd'hui inscrit dans le cadre des CPER Île-de-France et Grand Est 2015-2020 auxquels s'ajoute, sur la période 2019-2022, une prise en charge des coûts d'études à hauteur de 50% du montant hors taxe par l'Union Européenne via le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE).

Le gouvernement a mis en place en octobre 2017 un Conseil d'orientation des infrastructures (COI) dans le cadre des Assises de la mobilité, dans l'objectif de proposer une priorisation des investissements dans les infrastructures de transport. Les conclusions de ce comité reprises intégralement dans le cadre de la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoient que l'Etat investisse 125 millions d'euros pour le financement de la phase travaux du projet sur la période 2028/2032.

Aujourd'hui, les grandes collectivités territoriales concernées par ce projet (Régions Île-de-France et Grand-Est, départements de Seine-et-Marne et de l'Aube) ont manifesté leur intention de soutenir la réalisation de ce projet. En outre, du fait de son inscription dans le cadre de la liaison européen Seine-Escaut, l'Union européenne devrait participer au financement de la phase travaux à hauteur de 40% des travaux HT et 40% des études résiduelles.

328 M€ TTC valeur 2018 restent dans les faits aujourd'hui à financer. Au vu, tant de la LOM que de la volonté forte des grandes collectivités territoriales de voir aboutir ce projet ou encore de son inscription dans le projet Seine-Escaut, il semble cohérent de prévoir le plan de financement suivant :

- 125 millions d'euros de financement apportés par l'État ;
- 125 millions d'euros de financement apportés par les grandes collectivités locales ;
- 78 millions d'euros de financement apportés par l'UE.

Ces montants sont donnés en valeur économique 2018. Ils ont vocation à être actualisés.